

BUREAUX : RUE NAIN, 1.
Roubaix, Tourcoing:
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23
Un an. 44
L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Le Nord
Trois mois.
Six mois.
Un an.
ANNONCES:
Régimes:
Quotidien, 10 centimes.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbecq, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bollier & Co, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD.

Elections des 11 et 12 Juin.

CANTON DE CYSOING.

Candidat:

M. Jules Brame, député, conseiller sortant.

CANTON DE TOURCOING-SUD.

Candidat:

M. Jules Leurent, conseiller sortant.

CANTON DE LANNOY.

Candidat:

M. C. Descat, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Elections des 11 et 12 Juin.

CANTON DE ROUBAIX-EST.

Candidat:

M. Jean Lefebvre, conseiller sortant.

CANTON DE ROUBAIX-OUEST.

Candidat:

M. Sioen-Pin, conseiller sortant.

A ce numéro est joint un supplément.

ROUBAIX, 10 JUIN 1870

Tout le monde connaît la proposition déposée sur le bureau du Corps législatif par M. du Miral, et tendant à établir l'égalité des charges fiscales entre la fortune mobilière et la fortune immobilière, par la création d'un impôt de quotité sur les revenus mobiliers et le dégrèvement correspondant des impôts fonciers. Cette proposition qui, à certains points de vue, répond aux aspirations des agriculteurs, méritait un sérieux examen; sans que, pour cela, il fut dit qu'elle dut aboutir immédiatement à une solution pratique. Cet examen a eu lieu, en effet, et la commission d'initiative, après une étude attentive, a parfaitement résumé la situation qui est faite aujourd'hui aux Assemblées et au Gouvernement en matière d'impôt.

M. du Miral, nous dit le rapport de la commission, a cherché, évidemment, à réaliser le vœu exprimé par un grand nombre de déposants, dans l'enquête agricole, pour qu'on fit peser, à l'avenir, sur la richesse mobilière, une partie des charges qui portent, aujourd'hui, sur la population rurale, sur la propriété foncière. Mais l'entreprise est considérable. Pour juger de l'importance de l'impôt que créerait le projet de M. du Miral, il suffit de dire que cet impôt atteindrait les ventes sur l'Etat, les actions et obli-

gations des sociétés et les créances hypothécaires et autres. En même temps que le projet mettrait sur les valeurs mobilières un impôt dont le maximum irait jusqu'à 5 0/0 du revenu, il doterait avec le produit de cette taxe mobilière, une caisse de compensation qui servirait à dégrever l'impôt foncier et à diminuer les droits de transmission, à titre onéreux, de la propriété foncière jusqu'à ce qu'ils fussent ramenés au taux afférent à la propriété mobilière. C'est tout une révolution à introduire dans notre régime budgétaire.

La commission d'initiative ne croit pas que de tels changements puissent se réaliser du jour au lendemain, en vertu des plans particuliers d'un député quelconque. Certes, comme le dit en de très-bons termes le rapport, le grand développement des valeurs mobilières a, depuis longtemps, appelé l'attention des économistes et des hommes politiques, sur la convenance, l'utilité et les moyens de faire participer davantage la richesse mobilière aux charges de l'Etat. Mais cet examen soulève les questions les plus graves, et plus ces difficultés sont grandes, plus elles imposent au législateur le devoir de les étudier avec le concours du Gouvernement. La commission a donc cru devoir proposer le renvoi de la proposition de M. du Miral à la commission déjà chargée de l'examen de propositions analogues.

Ces conclusions obtiendront l'assentiment de M. du Miral lui-même. Les idées pratiques contenues dans son projet ne resteront pas stériles; elles concourront à éclairer le Gouvernement et les intérêts généraux du pays en retirent ainsi le bien que les habitants des campagnes et M. du Miral doivent en attendre.

J. REBOUX.

LES NOUVELLES DE ROME

Nous accueillons avec retenue ce qui s'imprime sur le Concile: encore faut-il connaître les récits qui nous viennent sous des titres divers.

Le Mémorial diplomatique publie cette correspondance de Rome à la date du 7 juin:

« Le lendemain de la séance où la minorité des évêques protesta contre la clôture de la discussion générale sur l'infaillibilité du Pape, qui avait été prononcée à une forte majorité par le Concile, les évêques français se sont réunis chez le cardinal de Bonnechose afin de délibérer sur l'attitude qu'il convenait de prendre en présence d'un vote considéré par eux comme une atteinte à la liberté de discussion.

Plusieurs insistèrent sur la rédaction d'une protestation spéciale, portant que l'épiscopat de France ne prendrait plus part aux délibérations du Concile, si le vote du 3 courant était maintenu; mais la majorité fut d'avis qu'une si grave résolution ne pouvait être prise qu'après qu'on aurait adressé des remontrances respectueuses au Pape, et qu'en tous cas les évêques français ne devaient pas assumer la responsabilité de compromettre l'existence et l'autorité du Concile.

Cet avis ayant prévalu, une députation se rendit auprès du Saint-Père, qui la reçut et lui donna l'assurance positive que, dans la

discussion des articles, liberté pleine et entière, serait laissée aux orateurs inscrits.

En conséquence, les évêques français, tout en maintenant leur protestation du 3 mai, ont consenti à continuer de prendre part aux travaux du concile.

D'autre part, l'Agence Havas communique cette correspondance:

Rome, 7 juin.

« Dans une protestation énergique adressée au Pape par l'entremise des cardinaux-légaux, et revêtue de plus de cent signatures, l'opposition s'élève contre le procédé violent par lequel on a, dans la séance du 3, empêché de parler une cinquantaine de Pères, parmi lesquels se trouvait Mgr Dupanloup, en faisant voter par surprise la clôture de la discussion.

La Liberté, au contraire, dément d'une manière formelle la nouvelle donnée par l'Agence Havas.

Il est inexact qu'une protestation énergique signée de plus de cent membres de la minorité ait été signée et remise au Pape à propos de l'incident qui a provoqué la clôture de la discussion générale du schéma de l'infaillibilité.

Nous lisons dans le même journal:

Hier, la Congrégation générale du Vatican a prononcé la clôture de la discussion sur le chapitre 1<sup>er</sup> et sur le chapitre II du schéma de l'infaillibilité. Tous les orateurs inscrits ont parlé.

Jedii commencera la discussion sur le chapitre III, c'est à dire de la définition même du dogme.

Nous touchons au vif.

Le Pape a promis hier à une députation de la minorité que tous les orateurs inscrits sur ce point délicat seraient entendus.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, jeudi 9 juin.

La séance d'hier du Corps législatif a produit une profonde impression, parce qu'elle a été la dernière protestation de l'opposition, à l'occasion du Plébiscite. La gauche avait renoncé à faire des interpellations sur ce qu'elle appelait les manœuvres plébiscitaires. L'interpellation de M. Raspail, si péniblement exposée par le député de Lyon, reprise énergiquement par M. J. Ferry, soutenue avec une admirable éloquence par M. Gambetta, était le dernier effort de la gauche contre l'autorité du fait accompli. C'est le maréchal Le Boeuf qui a porté tout le poids de la discussion. Ce n'est pas un orateur que le brave soldat; mais il apporte à la tribune une conviction si sincère, des explications si loyales, que ses adversaires eux-mêmes lui rendent pleine justice. Le débat, du reste, a été clos de part et d'autre par deux paroles qui font également honneur aux deux contradictoires: « Je refuse, a dit le maréchal, de blâmer le colonel du 61<sup>e</sup>, et s'il y a un blâme à formuler, c'est à moi qu'il doit s'adresser. — C'est loyal, a répondu M. Gambetta. Une immense majorité a clos la discussion, et la gauche s'est abstenue.

C'est aujourd'hui que doit être déposé le rapport sur le projet de loi relatif à la dotation des sénateurs. Ce rapport propose d'assimiler les nouveaux sénateurs

aux députés et de leur allouer un traitement de 12,500 fr. Nous espérons que ces conclusions ne seront pas adoptées par le Corps législatif qui voudra éviter une loi votée par lui, repoussée par le Sénat. L'adoption de la loi constituerait, en effet, deux catégories parmi les membres de la Chambre haute. Ce serait d'autant plus regrettable qu'il y a un moyen très-simple et très-facile de satisfaire les légitimes susceptibilités des sénateurs actuels ou futurs et en même temps les contribuables, les premiers intéressés dans la question: ce serait de décider que les fonctions de sénateur soient gratuites pour tous ceux qui touchent un traitement supérieur à 30,000 fr. et que tous ceux qui touchent des traitements inférieurs à 30,000 fr. y renonceraient pour recevoir ces 30,000 fr. de traitement. La dignité de tous et les intérêts des contribuables seraient ainsi également sauvegardés.

On a beaucoup remarqué et l'on commente avec vivacité, à la Chambre et dans la presse, la coïncidence de la scission opérée entre les membres de la gauche avec la publication de l'article du Constitutionnel d'hier. On se demande s'il n'y a là qu'une simple coïncidence. Il se forme une opposition constitutionnelle qui prendra nécessairement avant peu la qualification de centre gauche; et en même temps, un écrivain, dont on connaît les relations avec le ministre de la Justice, conseille au Cabinet de s'appuyer sur le centre gauche. De quel centre gauche a voulu parler l'écrivain du Constitutionnel? de celui d'hier ou de celui de demain? Vraisemblablement du dernier. Dans ce cas, nous sommes autorisés à penser que le Gard des sceaux, après avoir déclaré que le Cabinet avait cinq ans devant lui pour réaliser ses promesses, va prouver que son intention est de se mettre à l'œuvre immédiatement.

Le Cabinet est du reste invité à cette activité par les beaux semblants de libéralisme, qu'affichent certains membres de l'extrême droite; il ne peut se laisser devancer par ceux qui ont toujours personifié, sinon la réaction, du moins la résistance aux transformations des institutions politiques, et dont le libéralisme, tout extérieur, n'est qu'une machine de guerre contre le Cabinet.

Dans de telles conditions, on peut dire que la pierre de touche des intentions du Cabinet sera l'annonce ou la présentation d'une loi électorale. Il avait d'abord le projet de laisser sommeiller la question jusqu'à l'année prochaine; les manœuvres du parti qui a voulu récemment lui imposer son concours et sa protection va sans doute déterminer le Cabinet à provoquer une rupture. Nous n'y voyons aucun inconvénient; le Cabinet y gagnerait une situation nette.

CH. CAHOT.

P. S. — Voici quelques renseignements dont je puis vous garantir l'exactitude. M. E. Ollivier a profité de son passage intérimaire aux affaires étrangères pour conclure un traité entre la France et l'Espagne. Ce traité est au point de vue judiciaire, le pendant du

traité de Commerce entre la France et l'Angleterre.

Divers journaux ont publié des renseignements inexacts au sujet des capitulations et d'un traité avec l'Egypte et la France, les a accompagnés d'insinuations assez perfides contre le Gard des Sceaux. La vérité est qu'une commission avait été instituée par M. Daru pour étudier la question, elle était présidée par M. Duvergier et c'est le travail de M. Duvergier que M. E. Ollivier a porté à la connaissance des puissances. Les propositions de la France qui restent même au-dessous des intentions manifestées par les autres puissances ne seront définitives que quand elles ont reçu l'adhésion de l'Angleterre et des autres Intéressés.

Le cabinet prépare déjà la loi électorale, c'est-à-dire qu'il l'étudie afin d'être prêt à la présenter à la première occasion, et le Gard des Sceaux, s'il abandonne le pouvoir est résolu, dès à présent, à la proposer en vertu de son droit d'initiative parlementaire.

CH. CAHOT.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

Nous sommes en mesure d'affirmer, contrairement aux assertions de plusieurs feuilles parisiennes, que le projet de M. Soubeyran, sur le rachat des subventions dues aux compagnies de chemins de fer, est en voie de réalisation.

Le Sénat a adopté, mardi dernier, l'ensemble de son règlement, à l'unanimité.

Le conseil d'Etat vient de terminer l'élaboration du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures, usines, ateliers, chantiers, mines, minières et carrières, dont l'initiative remonte au ministère de M. Alfred Leroux.

Le nouveau projet interdit aux maîtres d'usines d'employer des enfants âgés de moins de huit ans; de huit à treize ans, le travail ne pourra être de plus de six heures par jour; de treize à seize ans, il pourra durer neuf heures.

Dans la réunion des monarchistes, de Madrid, annoncée pour mardi soir, réunion presque entièrement composée d'adversaires du gouvernement provisoire, on a approuvé la proposition demandant que le gouvernement s'occupe de l'élection d'un souverain. On dément la nouvelle que le gouvernement aurait envoyé au duc de Montpensier un passeport pour l'étranger; le duc est parti pour les bords de Trillo.

On ne croit plus que le maréchal Prim fasse les déclarations devant les cortès au sujet des candidatures au trône d'Espagne; il se bornera à faire, dans la séance du 10, un exposé de tout ce qui s'est passé, sous son administration pour arriver à sortir du provisoire.

La discussion du budget des affaires étrangères devant le Sénat italien a amené le président du conseil des ministres à faire des déclarations intéressantes au sujet de la politique italienne vis-à-vis du Concile. Le général Menabrea a résumé ainsi cette politique: « Respecter la liberté de l'Eglise dans la liberté du Concile; — réserver le droit de l'Etat et des sociétés civiles gardiennes de la liberté de tous. » Le ministre italien, ayant à s'expliquer sur la politique fran-

FANLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 11 Juin 1870.

— 35 —

LES TRAQUEURS DE DOT

PAR

M. A. DE PONTMARTIN ET FR. DÉCHARD.

TROISIÈME PARTIE.

IV

Paul Hébrard, — car c'était lui-même s'approcha des d'Anglars avec un calme, qui dénotait une ignorance absolue de ce qui s'était passé le matin ou un incroyablement empire sur lui-même, et il vint engager Marcelle à danser.

Geneviève ne pouvait pas, sans scandale, contraindre sa fille à l'impolitesse d'un refus, Marcelle accepta donc avec un gracieux sourire. Prenant le bras de son cavalier avec un abandon justifié par

leurs relations d'être à la campagne, elle alla se mêler avec lui à la contredanse, tandis que le baron se demandait tout bas, par suite de quel bouleversement de toutes les hiérarchies sociales, le fils d'un pauvre procureur des Hautes-Cévennes pouvait, après avoir cavalièrement demandé, le matin, la main de l'héritière des d'Anglars, danser avec elle, le soir, chez la duchesse de Privezac.

A peine installés au quadrille: — Vous êtes bien aimable, monsieur, et je vous remercie, dit simplement Marcelle à Paul.

— Moi, mademoiselle? — Oui, d'être venu m'engager vous-même.

Elle appuya légèrement sur ce dernier mot.

— Mais, mademoiselle, ce n'est pas par procuration que se font d'habitude ces sortes d'invitations.

— Ni celles-là ni d'autres, monsieur, ajouta Marcelle, en fixant ses grands yeux limpides sur Paul; — et pourtant, m'a-t-on dit, vous avez l'habitude de faire demander aux gens ce que vous n'osez pas leur demander vous-même. C'est un défaut, un grand défaut, comme tout ce qui peut, en ce monde, amener un malentendu ou une méprise.

Paul ne bougea point. L'immobilité de sa physionomie démontra à Marcelle, qui n'avait pas cessé de l'observer d'un regard curieux et doux, qu'il ignorait complètement la démarche de son père.

Elle comprit que si ce cœur loyal s'é-

tait donné à elle, c'était sans espérance et surtout sans arrière-pensée ni calcul.

Lorsque son danseur l'eut ramené à sa place:

— Eh bien! lui dit sa mère, nous avons bien dansé?

— Oui... et beaucoup causé, ajouta Marcelle en baissant la voix.

— Ah!

— Il ne sait rien...

— Rien? demanda la baronne étonnée.

— Rien de cette maladroite demande.

— Comment, tu as osé?... oh! folle! folle!

— Mais pas du tout... je n'ai rien osé, rien dit... du moins qu'il pût saisir, s'il ne savait déjà tout. Eh bien! ma bonne mère, il n'a rien compris ni à mes paroles, ni à mes réticences, ni à mes allusions, et j'ai compris, moi, que c'est le cœur le plus honnête, le plus loyal, le meilleur.

— Marcelle! interrompit sévèrement la baronne.

— Va danser, mon enfant, reprit-elle de sa voix la plus douce, en apercevant debout, devant elle, un jeune homme qui attendait que les deux femmes eussent terminé leur conversation à voix basse pour réclamer de la jeune fille le Lancer qu'elle lui avait promis.

Marcelle se leva accepta le bras de son danseur, qui n'était autre que le vicomte Alfred de Fleurbauc, et se perdit avec lui dans la foule, au bruit de l'orchestre qui donnait le signal du quadrille.

— Aimerait-elle Paul? se demanda tout bas Geneviève, avec une expression de terreur.

Tous les souvenirs de sa jeunesse, de son premier amour, de Fernand, ce tendre ami d'enfance qu'elle avait aimé, elle aussi, comme Marcelle semblait aimer Paul, réveillés tout à coup par cette analogie étrange, tourbillonnèrent dans cette tête couverte de diamants et bourrelée d'inquiétudes. En même temps, la pensée de Wilfrid, ses menaces, la certitude de voir les exécuter tôt ou tard, certitude qu'elle puisait dans son mépris pour lui, glaçaient d'effroi la malheureuse femme.

Prise entre ces deux angoisses comme entre les deux dents d'une tenaille, ses préjugés, son éducation, ses instincts, sa vanité, son amour maternel, qui voyait le bonheur pour sa fille dans les avantages qu'elle avait recherchés pour elle-même, se révoltaient contre le premier de ces mariages. Elle était résolue à tous les sacrifices, plutôt que de consentir au second.

Sa nuit fut agitée; les rêves les plus pénibles troublèrent son sommeil. Le matin, à peine éveillée, elle ordonna à sa femme de chambre de faire prévenir le baron qu'elle désirait le voir.

— Monsieur, dit-elle à celui-ci, qui s'empressa d'accourir à son appel, je vous ai fait appeler pour vous parler de l'affaire qui nous préoccupe tous les deux.

— J'allais, madame, vous faire de-

mander moi-même si vous pourriez me recevoir.

— Avez-vous remarqué hier, mon ami, le trouble singulier de Marcelle, lorsque nous lui avons parlé du jeune Paul Hébrard? Le soir, quelques mots qu'elle a laissés échapper ont redoublé mon inquiétude.

— Ces enfants, murmura le baron, se sont vus beaucoup à la campagne; ils y ont vécu ensemble dans l'intimité.

— Oh! dans tout cela, il n'y a rien encore de bien grave, j'en réponds, et la blessure n'est pas assez profonde pour être longue à se cicatriser; mais il ne faut pas lui laisser le temps de s'envenimer.

— Oui, oui, cette imagination troublée, ces rougeurs soudaines, cette sensibilité nerveusement alarmant un peu. Précisons, madame; il est temps de préciser. Nous n'avons pas un moment à perdre.

(La suite au prochain numéro.)

Kermesses de l'arrondissement Dimanche 12 juin. — Beaucamp. — Faches. — Anstaing. — Chapelle-d'Armentières. — Esquermes. — Fretin. — Halluin. — Hem. — Seclin. — Wambrechies. — Waquehal. — Wicres.